

INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Rapport de la Troisième réunion du Conseil d'Administration 2 Juillet 2017, Addis-Ababa, Ethiopie

Présentation

La troisième réunion du Conseil d'Administration s'est tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, le 2 juillet 2017. Elle a été présidée par S.E. Prof. Alpha Condé, Président de la Guinée représentant la région Afrique de l'Ouest, avec la participation de la Ministre des Affaires étrangères, Amina Mohammed, représentant le Président Uhuru Kenyatta du Kenya et la région Afrique de l'Est; L'Ambassadeur Shérif Mahamat, représentant le Président Idriss Déby Itno du Tchad et la Région Afrique Centrale; Le ministre de l'Environnement Khalil Fahmy, représentant le Président Abdel Fattah el-Sisi d'Egypte et la Région nord-africaine; L'ambassadeur de Namibie, représentant le Président Hage Geingob de la Namibie et la région Afrique australe; Amani Abou-Zeid, commissaire à l'énergie et à l'infrastructure, Commission de l'Union africaine, représentant le président de la Commission de l'Union africaine; et M. Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement. Les partenaires non africains ont été représentés par l'Ambassadeur Brigitte Collet, représentant le ministre de l'Environnement, en France, et par Karine Genty, représentant le Commissaire au développement international, Union européenne.

1. Ouverture de la Réunion

Le président a ouvert la troisième réunion du conseil d'administration de l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables (IAER) en souhaitant la bienvenue à Addis-Abeba, à tous les participants

2. Compte rendu de la réunion du comité technique des experts sur la gouvernance de l'IAER, 30 Juin-1 Juillet, 2017

Lors de la deuxième réunion du Conseil d'administration tenue à Conakry le 4 mars 2017, il a été décidé qu'une réunion technique d'experts serait convoquée, avec chaque membre du conseil représenté par deux experts techniques, pour préparer les documents de gouvernance de l'IAER en vue de la troisième réunion du Conseil. Cette réunion s'est tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 30 juin au 1er juillet 2017, préalablement à la troisième réunion du Conseil.

M. Rashid Abdullah a rendu compte de la réunion d'experts techniques et a expliqué que la réunion avait été menée en mode informel dans le but d'échanger des points de vue et de permettre à chaque partie de mieux connaître les préoccupations des autres parties et qu'une autre réunion des experts techniques être nécessaire avant la prochaine réunion du Conseil d'administration pour finaliser les documents de gouvernance pour adoption par le Conseil.

Le président a exprimé sa préoccupation quant aux progrès réalisés par la réunion technique, car le Conseil s'attendait à prendre des décisions sur la gouvernance à la présente réunion. Il fallait s'assurer que tous les documents de gouvernance soient approuvés lors de la quatrième réunion du

Conseil d'administration qui se tiendra dans la semaine de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York du 18 au 22 septembre 2017.

Le Conseil est convenu qu'une réunion supplémentaire du groupe d'experts techniques se tiendrait à Conakry, en Guinée, avant la prochaine réunion du Conseil.

3. Recrutement d'un Chef par intérim de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre

Le président a noté qu'un nouveau chef par intérim de l'Unité indépendante de mise en œuvre de l'IAER, (IDU) devait être nommé d'urgence.

Le représentant de la CUA a proposé que M. Rashid Abdallah, chef de la Division de l'énergie à la CUA, soit nommé chef intérimaire de l'Unité indépendante de mise en œuvre. Le représentant de l'Égypte a soulevé des inquiétudes quant à la nomination d'un chef intérimaire de ce qui devait être une IDU indépendante, d'un candidat issu d'une des institutions membres du Conseil. Il a rappelé une communication antérieure du Président, suggérant la nomination de l'ambassadeur Seyni Nafo comme chef par intérim. Le président a expliqué qu'il avait présenté l'ambassadeur Nafo comme candidat approprié compte tenu du travail qu'il a accompli sur l'initiative depuis le début. Étant donné qu'aucune réponse n'a été reçue, il était ouvert à toute candidature appropriée, que le Conseil pourrait suggérer. Le représentant du Kenya, a offert le soutien du Kenya à la nomination de l'ambassadeur Nafo. Le représentant de l'Égypte a également précisé que le Président El-Sisi d'Égypte avait effectivement exprimé sa pleine confiance dans la proposition du Président Condé, les représentants du Tchad et de la Namibie soutenant également la nomination de l'Ambassadeur Nafo.

Il a été décidé que l'ambassadeur Nafo soit nommé chef par intérim de l'Unité indépendante de mise en œuvre de l'IAER, avec tâches immédiates de préparer un plan de travail et un budget sur 12 mois et une structure organisationnelle pour l'IDU.

4. Rapport de l'Administrateur fiduciaire sur les états financiers de l'IAER

La Banque africaine de développement, en sa qualité d'Administrateur fiduciaire de l'IAER, a été invitée à présenter un rapport sur l'état financier de l'Initiative.

Le président de la BAD a donné un bref rapport sur le travail de la Banque dans les énergies renouvelables ainsi que son impact. Il a signalé que la Banque préfinançait les activités de l'IAER, bien qu'il y'ait actuellement 7 millions d'euros dans les comptes IAER pour l'IDU (1 million d'euros de l'Allemagne et 6 millions d'euros de la France). Le prochain rapport est annoncé plus détaillé.

Le président de la BAD a également partagé un certain nombre de points de vue et d'inquiétudes à propos de l'IAER. Il a indiqué que la Banque avait rempli toutes ses obligations découlant de la Décision de l'Assemblée de l'Union africaine, Assemblée / AU / Dec. 609 (xxvii). Qu'il était quand même inquiet de constater que l'initiative est troublée par des révisions et des désaccords constants sur l'Instrument de Gouvernance. La Banque était d'accord pour accueillir l'IDU sous certaines conditions qui ne pourraient souffrir d'aucune exception. Certaines propositions faites par les membres du Conseil n'étaient pas acceptables pour la Banque et le risque encourue pour la réputation de l'Initiative grandissait.

Il a déclaré que la décision 609 de l'UA avait donné à la CUA, à la BAD et au Président Condé, en tant que Co-leaders, le mandat d'opérationnaliser l'IAER. La Banque avait soumis la version de l'instrument de gouvernance qu'elle avait produit impliquant les trois co-leaders à son Conseil des gouverneurs comme base d'approbation de l'accueil de l'IDU et de son rôle de fiduciaire. La Banque ne pouvait donc plus retourner à son Conseil avec un instrument de gouvernance révisé. Il a suggéré que l'IAER avance avec la version antérieure.

Le président a répondu qu'il incombait au représentant de la Banque de se rendre à son conseil des gouverneurs avec les documents appropriés. Il a été précisé que l'IAER, son Conseil comme l'IDU seraient indépendants même si la Banque accueillait l'initiative. Il ne devrait pas y avoir de contraintes imposées au Conseil d'IAER dans le développement de son propre cadre de gouvernance. Il a rappelé à la Banque que certains Etats membres ne voulaient même pas que la Banque soit l'hôte de l'initiative.

5. Situation des projets en cours et rapport sur les engagements financiers

Le président a demandé des éclaircissements sur l'état d'avancement des 19 projets qui ont été approuvés à titre exceptionnel lors de la réunion précédente et sur les progrès d'ensemble à propos l'engagement de 10 milliards de dollars des partenaires internationaux.

Un représentant de la BAD a précisé qu'en réalité, quatre des 19 projets avaient été soumis par la BAD et qu'ensemble, les 19 projets concernaient plusieurs financiers et non pas seulement l'UE.

Un représentant de la CE a indiqué que les projets étaient gérés dans les installations de mélange de l'UE dans le but d'obtenir rapidement une clôture financière par le biais de l'ingénierie financière. Un rapport plus détaillé sera fourni lors de la prochaine réunion du Conseil

Le représentant de la BAD a demandé à l'UE de déclarer combien ils contribuaient réellement aux projets, étant donné que les banques de développement étaient en général les principaux financiers des projets, fournissant la majeure partie du financement par le biais de prêts.

Le représentant de la CE a précisé que la contribution à la subvention de la CE pour les 19 projets s'élevait à 300 millions d'euros, ce qui, selon lui, entraînerait de nouveaux investissements de 4,7 milliards d'euros.

Le représentant de la BAD a précisé que les 4,7 milliards d'euros étaient les contributions combinées de nombreux financiers dont 4,3 milliards d'euros étaient en fait des prêts. En outre, il a déclaré que seules les subventions pourraient être comptées comme des contributions réelles aux 10 milliards de dollars américains - les donateurs ne pouvaient pas prendre en compte les prêts et les fonds mobilisés par les marchés financiers.

Le président de la BAD a ajouté qu'il fallait clarifier ce qui est compté. Si l'on comptait comme IAER tout ce qui est financé pour les énergies renouvelables, il n'y aurait rien de spécial à propos de l'Initiative. L'IAER devrait porter sur l'additionnalité.

Le président a déclaré que cette information n'était pas ce qu'il avait initialement supposé. Dans sa compréhension, l'UE contribuerait à près de 5 milliards d'euros. Il faudrait maintenant que des précisions soient apportées par chaque contributeur, sur ce qui est subvention et ce qui est prêt.

Le représentant de la France a convenu qu'il fallait clarifier sur les subventions, les prêts et la façon d'assurer l'additionnalité. Elle a déclaré que la France avait promis pour la première fois 2 milliards d'euros d'ici à 2020, puis s'est engagée à porter ce montant à 3 milliards d'euros, mais a déclaré que cela pourrait inclure des prêts concessionnels. Il serait important d'établir des règles pour assurer la clarté.

Le président a réitéré la nécessité de clarifier et de comprendre précisément ce qui était des engagements de subventions et ce quels montants étaient les prêts.

Le représentant de la Namibie a suggéré que les donateurs soient invités à fournir des informations précises sur leurs promesses.

Le représentant du Tchad a également souligné l'importance de savoir qui fournit quoi et a proposé que le chef par intérim de l'IDU contacte chaque contributeur pour plus de clarté sur les promesses

de contributions et rédige un rapport technique pour examen par le Conseil lors de la prochaine réunion du Conseil. Toute confusion et toute ambiguïté doivent être évitées.

Le représentant de la BAD a ajouté que, initialement, les 10 milliards de dollars avaient été engagés dans le contexte du changement climatique lors du Sommet de Paris en décembre 2015. Pourtant, les contributeurs prennent en compte maintenant quelques engagements d'avant le Sommet, dans le compte des 10 milliards de dollars promis, et des engagements dans le cadre de l'APD classique, a-t-il déclaré. Il était important pour les membres du Conseil de comprendre ce qu'il faut attendre des promesses faites à Paris.

Le président a résumé le point de l'ordre du jour en concluant que le chef par intérim de l'UDI devrait s'engager avec chaque contributeur afin qu'il y ait une clarté sur les subventions, les prêts et les garanties et sur la façon de combler l'écart par rapport à l'engagement de 10 milliards de dollars.

6. La Gouvernance de l'IAER et la représentation au Conseil

En ce qui concerne la représentation et les droits de vote du Conseil, le Président a déclaré que l'UE l'avait informé qu'ils ne pourraient pas participer au Conseil en tant que membres votants à part entière, mais ne pouvaient participer qu'à titre d'observateurs. Il a ajouté qu'il faudrait que les partenaires internationaux des pays en développement bénéficient du statut d'observateur.

Le représentant de la CE a confirmé sa position et a expliqué qu'il ne serait pas approprié ou légalement possible que leur représentant vote formellement et décide, par exemple, attribution et financement du projet. Le représentant de la France a précisé que la CE et la France avaient été choisies par les dix partenaires derrière l'engagement de 10 milliards de dollars US, à les représenter lors des réunions du Conseil et qu'ils le feraient en qualité d'observateurs.

Le Président a en outre précisé que seuls les Etats membres représentant les cinq régions africaines devraient avoir droit de vote au sein du Conseil. Les membres d'office tels que les AUC et la BAD ne devraient pas avoir le droit de vote.

Le Président de la BAD a objecté à cela et a déclaré qu'en leur qualité de Co-leaders, avoir le droit de vote était une nécessité.

Le président a souligné que leur rôle en tant que Co-leaders avait été de favoriser le décollage de l'initiative. Leur rôle était maintenant de nature technique. Seuls les Etats membres devraient avoir le droit de voter.

Un représentant de la Bad a déclaré que la BAD aurait de sérieux problèmes s'ils n'avaient pas le droit de vote. Le président Adesina a rappelé au conseil qu'ils étaient déjà allés devant leur conseil d'administration en utilisant une version antérieure de l'instrument de gouvernance pour les convaincre d'approuver la tutelle sur et l'hébergement de l'IAER. Il a en outre soutenu qu'il était essentiel qu'ils disposent du droit de vote pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités fiduciaires.

Le président a conclu que les chefs d'État devaient formellement résoudre ce problème ainsi que d'autres problèmes de gouvernance en cours, lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le représentant de l'Égypte a associé l'Égypte à tout ce que le Président Condé avait déclaré en termes de gouvernance, d'indépendance de l'IAER et de droit de vote.

7. Clôture de la réunion

Le président a remercié tous les membres du Conseil d'Administration pour leur participation et, a déclaré close la réunion.